



## POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA CTS

Cette Politique de confidentialité est destinée à informer les personnes concernées par les traitements des données effectués par la CTS. Elle indique les détails concernant la façon dont les traitements sont opérés.

Nous vous invitons donc à prendre le temps de lire cette Politique de confidentialité afin de disposer de toutes les informations utiles vous permettant de comprendre l'usage de vos informations personnelles et d'exercer librement et pleinement vos droits garantis par les textes législatifs et réglementaires, ainsi que par cette politique de confidentialité.

### Sommaire :

<b>I)</b>	<b>Informations générales</b>	<b>2</b>
<b>II)</b>	<b>Définitions</b>	<b>2</b>
<b>III)</b>	<b>Quelles sont les finalités poursuivies par la CTS ?</b>	<b>3</b>
<b>IV)</b>	<b>Quelles sont les données recueillies par la CTS ?</b>	<b>3</b>
<b>V)</b>	<b>Pendant combien de temps conservons-nous vos données ?</b>	<b>5</b>
<b>VI)</b>	<b>Quelle justification juridique pour la collecte de ces données ?</b>	<b>5</b>
<b>VII)</b>	<b>Qui a accès à vos données ?</b>	<b>6</b>
	A) Les personnes internes à la CTS	6
	B) Les personnes externes à la CTS (partenaires, sous-traitants)	6
<b>VIII)</b>	<b>Concernant les Traitements conjoints.</b>	<b>6</b>
	A) Le Pass-Mobilité	6
	B) TPMR	7
<b>IX)</b>	<b>Mesures de sécurité</b>	<b>7</b>
<b>X)</b>	<b>Droit des personnes sur leurs données</b>	<b>8</b>
	A. Quels sont vos droits ?	8
	B. Comment exercer vos droits ?	9
<b>XI)</b>	<b>Modification de la politique de confidentialité</b>	<b>9</b>
<b>XII)</b>	<b>Contact</b>	<b>9</b>
<b>XIII)</b>	<b>Annexes</b>	<b>10</b>
	I) Annexe 1 : Synthèse	10
	II) Annexe 2 : Informations concernant les traitements conjoints	13

## I) Informations générales

---

Le Responsable des Traitements est La Compagnie des Transports Strasbourgeois (ci-après « la CTS »).

La CTS a désigné un Délégué à la Protection des Données, il est chargé de veiller à la conformité du Responsable de Traitement aux textes relatifs à la protection des données personnelles, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (la « Loi de 1978 ») ou au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, en vigueur depuis le 25 mai 2018, relatif à la protection des données à caractère personnel (ci-après RGPD). Il est aussi chargé de répondre aux questions et aux demandes concernant les droits des personnes dont leurs données personnelles sont traitées.

## II) Définitions

---

« [Personne concernée](#) » : personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propre à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« [Données personnelles](#) » / « [Données à caractère personnel](#) » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, de manière directe ou indirecte, à partir d'une seule donnée ou à partir du croisement d'un ensemble de données.

« [Traitement](#) » : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

« [Responsable de traitement](#) » : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

« [Sous-traitant](#) » : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.

« [Destinataire](#) » : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel.

« [Délégué\(e\) à la Protection des Données](#) » / « [DPO](#) » : Personne chargée de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné.

### III) Quelles sont les finalités poursuivies par la CTS ?

La CTS peut être amenée à traiter des données sur le fondement de finalités spécifiques : chaque traitement de données mis en œuvre par la CTS répond à une finalité légitime, déterminée et explicite.

---

Les données personnelles recueillies sont traitées pour les finalités suivantes :

- Délivrance des titres de transport (bus, tramways, navettes du transport à la demande)
- Utilisation des titres de transport sur l'ensemble du réseau de transport de la CTS (bus, tramways, navettes du transport à la demande).
- Gestion de la relation client (communications commerciales, demandes d'information, gestion des réclamations).
- Lutte contre la fraude (contrôles et sanctions).
- Vidéoprotection au sein des véhicules, à l'agence commerciale de la CTS et à la Gare de Strasbourg (finalités : Sécurité des personnes, Protection des bâtiments publics, Prévention des atteintes aux biens, Prévention d'Actes Terroristes, Régulation flux transport autres que routiers, constat des infractions).
- Utilisation des caméras individuelles mobiles des contrôleurs (caméras piéton).
- Gestion comptable de la CTS (prélèvements, factures).
- Gestion des contentieux impliquant la CTS
  - Gestion et suivi des plaintes déposées par la CTS à l'encontre des tiers.
  - Gestion des contentieux des tiers à l'encontre de la CTS.
- Gestion des candidatures à un emploi.
- Gestion de l'accès des visiteurs au siège de la CTS.
- Gestion des objets trouvés.
- Service de Pass-Mobilité (Responsabilité conjointe avec Strasbourg Mobilités et Citiz, voir article VIII).
- Service de transport des personnes à mobilité réduite, TPMR (Responsabilité conjointe avec l'Eurométropole de Strasbourg, voir article VIII).

### IV) Quelles sont les données recueillies par la CTS ?

---

Les données personnelles recueillies en fonction des finalités sont les suivantes :

- **Au titre des Traitements liés à la gestion des titres de transport, leur vente, leur utilisation et validation, de lutte contre la fraude, la CTS est amenée à collecter les données à caractère personnel suivantes :**
  - Civilité, nom, prénom, date de naissance, photo d'identité, identité des parents si l'abonné est mineur.
  - N° téléphone, adresse électronique et postale.
  - N° électronique des cartes, identifiant de la carte SIM lors de l'utilisation de l'application mobile.
  - Fonction, KBis, nom de l'entreprise.

- Validation de titres : identité, lieu, date et heure conservés 48H à partir de la validation. Les règles sont applicables de la même manière pour les validations effectuées en Allemagne.
  - Situation et/ou type de handicap.
- **Au titre des Traitements relatifs à la relation client : communications commerciales et informatives, demandes d'informations, gestion des réclamations :**
    - Civilité, nom, prénom.
    - N° téléphone, adresse électronique.
    - Adresse postale.
  - **Au titre des Traitements relatifs à la vidéoprotection : Caméras embarquées dans les véhicules, caméras piéton, vidéoprotection à l'intérieur de l'agence commerciale de la CTS :**
    - Enregistrements des images issues des caméras de vidéoprotection dans les véhicules, boutiques et caméras piétons. Le son n'est pas enregistré au sein des véhicules et de l'agence commerciale. Le son est enregistré lors de l'activation des caméras piétons.
  - **Au titre des Traitements relatifs à la gestion comptable : effectuer les prélèvements, élaborer les factures :**
    - Civilité, nom, prénom, n° de téléphone, mail, adresse postale.
    - Attestation de qualité de boursier concernant les étudiants, coordonnées bancaires (RIB, mandat SEPA), n° de carte bleue, quotient familial.
  - **Au titre des Traitements relatifs à la gestion des contentieux : Constitution des dossiers de précontentieux et contentieux, dépôts de plaintes, suivi des plaintes déposées et des décisions de justice :**
    - Civilité, nom, prénom, n° de téléphone, mail, adresse postale, date de naissance.
    - Données relatives à l'instruction : images de vidéoprotection, identité des tiers impliqués (liste non exhaustive au regard de la diversité des situations rencontrées).
  - **Au titre des Traitements relatifs à la gestion des candidatures à un poste au sein de la CTS :**
    - Civilité, nom, prénom, n° de téléphone, mail, adresse postale, date de naissance, photo d'identité.
    - Formation(s), diplôme(s), informations issues du CV.
  - **Au titre du Traitement relatif à la gestion des objets trouvés :**
    - Nom, prénom, adresse postale, date de naissance.
    - Code IMEI.
  - **Au titre du Traitement relatif à l'accès des visiteurs sur les sites de la CTS :**
    - Civilité, nom, prénom.
    - Date d'entrée et de sortie.

## V) Pendant combien de temps conservons-nous vos données ?

---

La CTS est attentive au caractère proportionné de la durée de conservation des données à caractère personnel et s'engage à ne pas les conserver au-delà de la durée nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les durées de conservation des Traitements principaux sont les suivantes :

- Les données relatives à un compte abonné CTS sont conservées tout le long de la durée de l'abonnement, puis sont archivées pendant une durée maximum de 2 ans après la fin de la relation contractuelle avec l'abonné.
- Les données de validation des titres de transports nominatifs sont anonymisées 48H après la validation.
- Les images issues de la vidéoprotection sont conservées au maximum 30 jours. La durée de conservation peut être prolongée en raison d'une instruction judiciaire.
- Les données constituant un dossier de réclamation sont conservées 5 ans à compter de la clôture du dossier de plainte / réclamation.
- Les RIB et mandats SEPA sont conservés pendant 5 ans après la dernière utilisation (Article L.110-4 du code de commerce).
- Les factures sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice correspondant (Article L.123-22 du code de commerce)

Concernant les durées de conservation plus spécifiques et moins courantes, veuillez-vous référer à l'[Annexe 1](#).

## VI) Quelle justification juridique pour la collecte de ces données ?

---

Les données personnelles peuvent être traitées uniquement si leur traitement s'inscrit dans une des 6 bases juridiques énoncées par le RGPD.

Les bases légales des Traitements principaux sont les suivantes :

- Les données relatives à l'obtention et à l'utilisation des titres de transports de la CTS sont traitées dans le cadre de l'exécution du contrat. Il est précisé qu'il est possible d'acheter des titres de transport anonymes conformément aux recommandations de la CNIL.
- Les données traitées à des fins commerciales et informatives sont basées sur le consentement.
- Les traitements de vidéoprotection sont nécessaires à la protection des biens et la sécurité des personnes, la protection des bâtiments publics, la prévention d'actes terroristes, et au constat des infractions, par conséquent basés sur l'intérêt légitime de la CTS.
- Les données traitées dans les réclamations sont nécessaires au bon suivi de ces dernières, par conséquent basés sur l'intérêt légitime de la CTS.

Les détails des bases légales des traitements des données moins courants sont précisés à l'[Annexe 1](#).

## VII) Qui a accès à vos données ?

---

### A) Les personnes internes à la CTS

Lorsqu'un personnel est habilité à accéder à vos données personnelles, la CTS s'engage à les sensibiliser et à les responsabiliser concernant la confidentialité de vos données dans le cadre de leur fonction.

### B) Les personnes externes à la CTS (partenaires, sous-traitants)

La CTS héberge vos données personnelles au sein de ses propres serveurs informatiques basés en France, ainsi qu'avec ses partenaires au sein de l'Union Européenne.

La CTS s'assure que ses Sous-Traitants respectent la législation en relation avec le traitement de vos données à caractère personnel.

La CTS peut être amenée à communiquer vos données personnelles à certains tiers tels que l'Eurométropole de Strasbourg, les assurances, des cabinets d'avocats, des auxiliaires de justice et les forces de l'ordre.

## VIII) Concernant les Traitements conjoints.

---

### A) Le Pass-Mobilité

Le Pass-Mobilité est un service unique, rassemblant les prestations de plusieurs organismes. Ces organismes assurent donc un traitement de données personnelles qui leur est commun : la collecte et le stockage de données personnelles pour le fonctionnement et la gestion des Pass-Mobilité sur les services de transports.

Les responsables conjoints de traitement sont :

- Strasbourg Mobilités, situé au 55 rue du Marché Gare, 67200 Strasbourg, N° SIRET 528 996 796 00025.
- La Compagnie des Transports Strasbourgeois, situé au 14 rue de la Gare aux Marchandises 67200 Strasbourg, N° SIRET 568 500 680 00018.
- Citiz Grand Est, situé au 5 rue Saint-Michel, 67000 Strasbourg, N° SIRET 451 668 255 00024.

Les informations détaillées de ce traitement conjoint sont décrites à l'[Annexe 2](#).

## B) TPMP

Le transport des personnes à mobilité réduite est un service proposé par l'Eurométropole de Strasbourg et opéré par la CTS.

Les responsables conjoints de traitement sont :

- L'Eurométropole de Strasbourg, situé au 1 Place de l'Etoile, 67000 Strasbourg, N° SIRET 246 700 488 00017.
- La Compagnie des Transports Strasbourgeois, situé au 14 rue de la Gare aux Marchandises 67200 Strasbourg, N° SIRET 568 500 680 00018.

Les informations détaillées de ce traitement conjoint sont décrites à l'[Annexe 2](#).

## IX) Mesures de sécurité

---

La CTS met tout en œuvre pour assurer la sécurité des données transmises par vos soins. Soucieux de préserver la confidentialité de vos informations personnelles, nous sensibilisons le personnel de la CTS aux présentes règles à travers notre Règlement intérieur ainsi que notre charte informatique.

La CTS possède une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) et sécurise vos données personnelles en mettant en place des mesures physiques, organisationnelles et techniques adéquates afin d'éviter tout accès, utilisation, divulgation, modification ou destruction non autorisée, conformément à la législation applicable en vigueur.

Ces mesures incluent notamment :

- Le stockage sur des serveurs sécurisés hébergés en France ou au sein de l'Union Européenne.
- La protection, notamment via des procédés de chiffrement des données transmises. Les données sensibles sont généralement stockées sur des supports chiffrés.
- L'accès limité aux personnes habilitées sur la base de finalités spécifiques.
- La sécurisation périmétrique des réseaux de la CTS afin d'en interdire les accès non autorisés.

La CTS encadre la protection de vos données personnelles par ses Sous-traitants à travers la contractualisation d'obligations de sécurité au moins identiques à celles que s'imposent la CTS.

Bien que la CTS mette en place toutes les mesures possibles pour protéger vos données personnelles, nous ne pouvons garantir la sécurité des informations transmises sur nos sites lors de leur transit via internet au moyen d'un protocole non sécurisé.

## X) Droit des personnes sur leurs données

---

### A. Quels sont vos droits ?

#### i. Droit d'accès

Selon l'article 15 du RGPD, la personne concernée a le droit d'obtenir du Responsable de Traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données à caractère personnel.

L'exercice du droit d'accès implique le respect du droit des tiers. De ce fait, la CTS doit mettre en place des mesures « raisonnables » pour la protection des données des personnes concernées (par exemple le floutage des images de vidéoprotection), appréciées notamment au regard de leur coût de mise en œuvre. La CTS peut ainsi être amenée à demander une participation financière à la personne ayant demandé l'exercice de son droit d'accès.

#### ii. Droit de rectification

Selon l'article 16 du RGPD et l'article 106 de la loi Informatique et Libertés (LIL), la personne concernée a le droit de rectifier ses données personnelles traitées par le responsable de traitement lorsque ces données sont inexactes ou incomplètes.

#### iii. Droit à l'effacement

Sous réserve des conditions prévues à l'article 17 du RGPD et l'article 106 de la loi LIL, la personne concernée a le droit d'obtenir l'effacement de données à caractère personnel qui la concernent dans les meilleurs délais. Attention, le droit à l'effacement n'est pas possible en cours de contrat, les données personnelles traitées étant essentielles pour le bon fonctionnement des prestations.

#### iv. Droit à la limitation du traitement

Selon l'article 18 du RGPD et l'article 106 de la loi LIL, la personne concernée peut obtenir du responsable de traitement, la limitation du traitement dans les conditions prévues dans ce même article.

#### v. Droit d'opposition

Sous réserve des conditions de l'article 21 du RGPD et l'article 117 de la loi LIL, la personne concernée a le droit de s'opposer à un traitement de données à caractère personnel la concernant. Attention, le droit d'opposition n'est pas possible en cours de contrat, les données personnelles traitées étant essentielles pour le bon fonctionnement des prestations.

#### vi. Droit à la portabilité

Sous réserve des conditions de l'article 20 du RGPD, les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un responsable de traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

Ce droit peut être exercé si le traitement correspondant est basé sur le consentement de la personne concernée et réalisé à l'aide de procédés automatisés.

#### vii. Possibilité d'induire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

Conformément à l'article 77 du RGPD et l'article 105 de la loi LIL, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du présent règlement.

En France vous avez la possibilité de déclarer une plainte en ligne auprès de la CNIL à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

## B. Comment exercer vos droits ?

Pour toute demande d'exercice des droits, vous pouvez contacter le DPO de la CTS par mail à l'adresse suivante : [dpo@cts-strasbourg.fr](mailto:dpo@cts-strasbourg.fr) ou à cette adresse postale en justifiant de votre identité :

**Compagnie des Transports Strasbourgeois**  
**A l'attention du Délégué à la Protection des Données**  
**14 Rue de la Gare aux Marchandises – CS 15002**  
**67035 STRASBOURG Cedex 2**

## XI) Modification de la politique de confidentialité

---

La CTS se réserve le droit de modifier à tout moment la présente politique de confidentialité pour tenir compte des éventuelles évolutions législatives ou réglementaires concernant les données personnelles.

## XII) Contact

---

Pour toute question relative aux données personnelles, à leur traitement et à leur protection, veuillez contacter le DPO de la CTS à l'adresse mail [dpo@cts-strasbourg.fr](mailto:dpo@cts-strasbourg.fr) ou à l'adresse postale suivante :

**Compagnie des Transports Strasbourgeois**  
**À l'attention du Délégué à la Protection des Données**  
**Direction Générale**  
**14, Rue de la Gare aux Marchandises – CS 15002 – 67035 STRASBOURG Cedex 2**

## XIII) Annexes

### I) Annexe 1 : Synthèse

Données personnelles		Finalités		Durée de conservation	Base légale
Données d'identification	Civilité, nom, prénom, adresse mail, adresse postale, N° de téléphone, date de naissance, photo d'identité	Gestion des abonnements	Création du compte client et élaboration de la carte Badgéo	Toute la durée de l'abonnement	Obligation contractuelle (contrat de vente)
	Civilité, nom, prénom, adresse mail, adresse postale, N° de téléphone, date de naissance		Élaboration de factures	10 ans à compter de la fin de l'exercice comptable correspondant (Art. L.123-22 du Code de Commerce)	Obligation contractuelle (contrat de vente)
	Civilité, nom, prénom, adresse mail, adresse postale, N° de téléphone		Gestion de la relation client, informations commerciales	Toute la durée de l'abonnement + 2 ans	Consentement lors de l'abonnement
	Nom, prénom, N° de téléphone	Contrôle des accès au siège de la CTS par les visiteurs (Poste de garde)		3 mois	Intérêt légitime de la CTS de surveillance des accès
	Civilité, nom, prénom, adresse mail, adresse postale, N° de téléphone, date de naissance	Dans le cadre d'une candidature en réponse à un recrutement	Étude du profil, élaboration des entretiens, contact	Le long de la procédure de recrutement jusqu'à la réponse de la CTS.	Intérêt légitime de la CTS dans le cadre du recrutement
			Stockage du profil dans la base de données de la CTS pour d'éventuels re-contacts	2 ans	Consentement demandé par mail à l'issue d'une réponse négative.
	Civilité, nom, prénom, adresse mail, adresse postale, N° de téléphone	Gestion des réclamations / plaintes de la part des clients		5 ans	Intérêt légitime de la CTS de donner suite aux réclamations.
	Civilité, nom, prénom	Gestion des accidents, sinistres liés aux véhicules de la CTS		10 ans	Intérêt légitime de de la CTS de conservation durant le délai de prescription des dommages corporels (Article 2226 du Code Civil)
	Civilité, nom, prénom, adresse mail, adresse postale, N° de téléphone, date de naissance	Gestion des contentieux	Réalisation du dossier du contentieux, instruction de l'affaire	10 ans à compter de la clôture du dossier	Intérêt légitime de la CTS du suivi du contentieux
			Décisions de justice devenues définitives	10 ans	Intérêt légitime de la CTS de suivi des décisions de justice
	Civilité, nom, prénom, adresse postale, date et lieu de naissance	Gestion des procès-verbaux adressés aux usagers de la CTS		PV anonymisé dès règlement (durée de 3 mois pour régler)	Intérêt légitime de la CTS de lutte contre la fraude et application des sanctions
Nom et prénom	Gestion de la lutte contre la fraude lors de la validation		Les validations sont anonymisées après 48H	Obligation contractuelle (contrat de vente)	

<b>Données sur la vie personnelle</b>	Nom et prénom des parents pour les personnes mineures	Dans le cadre d'accidents / incidents / agressions		10 ans	Intérêt légitime de de la CTS de conservation durant le délai de prescription des dommages corporels (Article 2226 du Code Civil)
		Gestion des contentieux	Réalisation du dossier du contentieux, instruction de l'affaire	5 ans à compter de la clôture du dossier	Intérêt légitime de la CTS du suivi du contentieux
			Données sur les décisions de justice	10 ans	Intérêt légitime de la CTS du suivi des décisions de justice
<b>Données sur la vie professionnelle</b>	Fonction, KBis, nom de l'entreprise, adresse du siège social	Concernant les clients et abonnés professionnels	Création du compte client	Durant toute la durée de l'abonnement	Obligation contractuelle (données nécessaires à l'exécution du contrat)
			Élaboration de factures	10 ans à compter de la fin de l'exercice comptable correspondant	Obligation légale (Art. L.123-22 du code de commerce)
	CV, formation(s), diplôme(s)	Dans le cadre d'un recrutement	Étude du profil, élaboration des entretiens, contact	Le long de la procédure de recrutement jusqu'à la réponse de la CTS.	Intérêt légitime de la CTS dans le cadre du recrutement
			Stockage du profil dans la base de données de la CTS pour d'éventuels re-contacts	2 ans	Consentement demandé lors de l'entretien
<b>Données de nature économique</b>	Attestation de qualité de boursier concernant les étudiants, RIB, Quotient familial	Gestion du paiement des abonnements		Durant toute la durée de l'abonnement + 5 ans maximum à compter de la dernière obligation de versement (durée de prescription des obligations commerciales : L.110-4 code de commerce)	Obligation contractuelle (contrat de vente)
<b>Données de connexion</b>	N° électronique des cartes, Identifiants de carte SIM lors d'utilisation de l'application mobile	Gestion des abonnements	Création du compte client et de la carte d'abonnement	Durant toute la durée de l'abonnement	Obligation contractuelle (données nécessaires à l'exécution du contrat)
<b>Données de localisation</b>	Lieu, date et horaire des validations	Gestion de la lutte contre la fraude lors de la validation		Les validations sont anonymisées après 48H	Recommandation de la CNIL
	Lieu et horaire dans le cas d'infractions, d'agressions ou d'accidents	Gestion des accidents et agressions		10 ans	Intérêt légitime de de la CTS de conservation durant le délai de prescription des dommages corporels (Article 2226 du Code Civil)
	Ligne, direction, arrêt, date et heure	Gestion des procès-verbaux adressés aux usagers de la CTS		2 ans (anonymisés dès paiement, 3 mois maximum)	Intérêt légitime de la CTS de lutte contre la fraude et application des sanctions

<b>Données sensibles</b>	Pièce d'identité dans un but de vérification (CNI, Passeport),	Gestion des abonnements		Les pièces sont consultées uniquement instantanément afin de vérifier la véracité des données personnelles fournies lors de la création d'abonnement Aucun enregistrement des pièces d'identités n'est réalisé	Intérêt légitime de la CTS de vérifier l'identité des personnes
	Carte Nationale d'Identité ou Passeport	Gestions des agressions des tiers contre la CTS		Les pièces sont consultées uniquement instantanément afin de vérifier la véracité des données personnelles fournies. Aucun enregistrement des pièces d'identités ne sont réalisées	Intérêt légitime de la CTS de vérifier l'identité des personnes lors d'agressions
	Situation de handicap	Gestion des abonnements (accessibilité)		Durant toute la durée de l'abonnement	Obligation contractuelle (données nécessaires à la bonne exécution du contrat)
	Type de handicap	Transport à la demande des personnes à mobilité réduite		Tout le long du contrat. Suppression automatique au bout de 12 mois glissants sans activité	Obligation contractuelle (données nécessaires à la bonne exécution du contrat)
	Éventuelles décisions de justice menées par la CTS, éventuelles condamnations dans le cas de décisions pénales à l'issue d'agressions.	Gestion des contentieux	Suivi des décisions de justice et de leur exécution	10 ans	Intérêt légitime de la CTS de suivi des décisions de justice
	Pièce d'identité (CNI ou Passeport) Récidives si PV antérieurs non régularisés	Gestion de la lutte contre la fraude	Élaboration des PV	Les pièces sont consultées uniquement instantanément afin de vérifier la véracité des données personnelles fournies ; Aucun enregistrement des pièces d'identités n'est réalisé	Intérêt légitime de la CTS de lutte contre la fraude
<b>Autres</b>	Séquences vidéo des caméras de vidéoprotection dans les véhicules, boutiques agence commerciale et caméras piétons. Séquences images de vidéoprotection, apparence physique	Vidéoprotection des véhicules du réseau CTS, des personnes, des contrôleurs, ainsi que l'agence commerciale et les parkings		30 jours dès leur enregistrement puis suppression automatique. Délai pouvant être étendu dans le cas d'une instruction judiciaire (L.252-3 du code de la sécurité intérieure)	Intérêt légitime de la CTS de protection des biens et des personnes.
	Données relatives à l'instruction : images de vidéoprotection, identité des tiers impliqués (liste non exhaustive due à la diversité des situations)	Gestion des contentieux	Réalisation du dossier du contentieux, instruction de l'affaire	5 ans à compter de la clôture du dossier	Intérêt légitime de la CTS de suivi du contentieux
			Données sur les décisions de justice	10 ans	Intérêt légitime de la CTS de suivi des décisions de justice

## II) Annexe 2 : Informations concernant les traitements conjoints

### II.1 Le Pass-Mobilité

#### **A. Base juridique du traitement conjoint et ses finalités.**

La base légale du traitement de ces données est le contrat : Le traitement des données personnelles est nécessaire pour l'exécution du contrat de vente du service Pass-Mobilité.

Le traitement conjoint implique de nombreuses finalités :

- Assurer l'abonnement Pass-Mobilité pour les clients :
  - Sous finalité : collecte de donnée inscrites sur le formulaire d'adhésion
  - Sous finalité : inscrire les données du client dans la base de données relative aux clients du Pass Mobilité
  - Sous finalité : délivrance du Pass Mobilité
- L'utilisation du Pass-Mobilité sur les services des parties
  - Sous finalité : autoriser l'accès aux services respectifs des parties pour les abonnés
  - Sous finalité : refuser l'accès aux abonnements obsolètes et aux Pass déclarés volés
- Assurer la relation client : communiquer les informations concernant :
  - Leur abonnement
  - Les services de transport garantis par le Pass-Mobilité
- Effectuer les prélèvements bancaires relatifs à l'abonnement et aux services à la carte.

#### **B. Destinataires ou catégories de destinataires des données personnelles**

Les données collectées sont stockées par la CTS dans le cadre du présent traitement. Concernant les traitements en dehors de la gestion des comptes clients liés au Pass-Mobilité, les personnes concernées peuvent s'orienter vers les politiques de confidentialité propres à chacun des responsables de traitement.

#### **C. Durée de conservation des données personnelles**

Données personnelles	Durée de conservation
Données d'identification des particuliers :  Nom, Prénom, adresse postale et mail, n° téléphone, N° D'identification du Pass-mobilité, N° du permis de conduire	Durant toute la durée de l'abonnement puis conservées 2 ans
Données d'identification des professionnels :  Raison sociale, forme juridique, N° SIRET, Fonction, adresse du siège	Durant toute la durée de l'abonnement puis archivées pendant 2 ans

Données bancaires	5 ans après leur dernière utilité
Factures	10 ans dès la fin de l'exercice comptable correspondant (Art. L.123-22 du Code de Commerce)

Seules les données nécessaires au fonctionnement du service sont conservées. La centralisation du stockage est assurée par la CTS. Les différents Responsables conjoints stockent les données personnelles nécessaires dans leur propre base de données afin de pouvoir fournir les services du Pass-Mobilité.

La copie du permis de conduire est stockée par Citiz dans son intérêt légitime en raison des éventuelles contraventions durant l'abonnement auprès de Citiz.

Les pièces justificatives, telles que :

- Le justificatif de domicile
- La copie de la carte d'identité du payeur

Sont traitées instantanément dans un but de vérification et ne sont pas stockées, ni enregistrées.

#### **D. Possibilité de demander aux responsable conjoints, l'exercice des droits auprès des DPO :**

Dans le cadre du présent traitement conjoint, il est possible pour les personnes concernées de demander l'exercice de leurs droits auprès des DPO des responsables conjoints suivants :

- Concernant la CTS : [dpo@cts-strasbourg.fr](mailto:dpo@cts-strasbourg.fr)
- Concernant Strasbourg Mobilités : [dpo@strasbourg-mobilités.fr](mailto:dpo@strasbourg-mobilités.fr)
- Concernant Citiz Grand Est : [grand-est@citiz.fr](mailto:grand-est@citiz.fr)

Sous réserve des dispositions du RGPD, les personnes concernées par le traitement de leurs données peuvent demander l'exercice de leur :

- Droit d'accès à leur données personnelles dans les conditions prévues à l'article 15 du RGPD.
- Droit à la rectification de leurs données personnelles dans les conditions prévues à l'article 16 du RGPD.
- Droit à l'effacement de leurs données personnelles dans les conditions prévues à l'article 17 du RGPD. Attention, l'effacement des données personnelles est impossible en cours de contrat.
- Droit à la limitation du traitement de leurs données personnelles dans les conditions prévues à l'article 18 du RGPD.
- Le droit d'opposition est impossible en cours d'abonnement.
- Droit à la portabilité de leurs données personnelles dans les conditions prévues à l'article 20 du RGPD.

#### **E. La possibilité d'induire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle**

Conformément à l'article 77 du RGPD, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve

sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du présent règlement.

#### **F. Les conséquences si les données ne sont pas fournies**

Dans le cas où les données ne sont pas fournies, le service proposé ne pourra pas être fourni.

Les données d'identification et de contact sont nécessaires afin de fournir le service aux abonnés et de les contacter en cas d'urgence et de fournir les informations les concernant.

Les RIB sont nécessaires afin d'opérer les paiements relatifs aux services fournis.

Les factures sont obligatoirement conservées afin de répondre à des obligations légales (Art. 123-22 du Code de Commerce).

## **II.2 TPMR**

#### **A. Base juridique du traitement conjoint et ses finalités.**

L'EMS et la CTS se présentent en tant que co-responsables de traitement du service de transport des personnes à mobilité réduite.

Les finalités poursuivies par l'EMS sont :

- L'admission des dossiers ;
- La transmission des informations à la CTS pour la réalisation des transports.

Les finalités poursuivies par la CTS sont :

- Le transport des PMR ;
- La gestion des réservations : horaires, adaptation des véhicules en fonction des besoins ;
- Statistiques générales.

La base légale de traitement pour l'EMS est basée sur l'exécution d'une mission d'intérêt public. La CTS se base sur le contrat liant les clients usagers et la CTS.

#### **B. Destinataires ou catégories de destinataires des données personnelles**

Les destinataires des données sont la CTS et l'EMS ainsi que les tiers nécessaires à l'exécution du contrat (sous-traitant pour la centrale d'appel, sous-traitant pour la centrale de réservation et exploitants).

#### **C. Typologie et durée de conservation**

La CTS et l'EMS recueillent les données suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, email, numéro de téléphone. Données de santé : type de handicap (moteur, cognitif, sensoriel, autre), équipements (fauteuils électriques ou manuels).

La CTS utilisera les données le temps du service et supprimera les comptes présentant une inactivité ininterrompue sur 12 mois glissants. A la fin du partenariat la CTS s'engage à supprimer les données

devenues inutiles. L'EMS conserve les dossiers admis pendant une période de 10 ans ou de 5 ans pour les dossiers basés sur un certificat médical.

#### **D. Exercices des droits**

Dans le cadre du présent traitement conjoint, il est possible pour les personnes concernées de demander l'exercice de leurs droits auprès des DPO des responsables conjoints suivants :

- Concernant la CTS : [dpo@cts-strasbourg.fr](mailto:dpo@cts-strasbourg.fr)
- Concernant Strasbourg Mobilités : [dpo@strasbourg.eu](mailto:dpo@strasbourg.eu)

Sous réserve des dispositions du RGPD, les personnes concernées par le traitement de leurs données peuvent demander l'exercice des droits suivants si le traitement le permet : accès, modification, effacement, opposition, limitation et portabilité. Elles ont également le droit de déposer une réclamation auprès de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>